



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué

*non officiel
pour publication immédiate*

N^o 84/19

Le 14 mai 1984

Délimitation de la frontière maritime
dans la région du golfe du Maine
(Canada/États-Unis d'Amérique)

Clôture de la procédure orale

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Aux audiences tenues les 3, 4, 5, 9, 10 et 11 mai 1984, la chambre constituée par la Cour pour connaître de l'affaire de la Délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine entre le Canada et les États-Unis d'Amérique a entendu les Parties dans leur deuxième tour de plaidoiries.

Ont pris la parole

pour le Canada : M. L. Legault, agent du Canada; MM. P. Weil, G. Jaenicke, conseils; M. B. Hankey, agent adjoint du Canada; MM. W. Binnie, D. Bowett, Y. Fortier et A. Malintoppi, conseils;

pour les États-Unis : M. D.R. Robinson, agent des États-Unis; M. R. Lancaster, conseil; M. B. Rashkow, conseil spécial; MM. M. Feldman, J. Stevenson, S. Riesenfeld, conseils; M. D. Colson, agent adjoint des États-Unis.

Chacun des deux agents a lu les conclusions finales de son gouvernement à l'issue de l'audience qui marquait la fin de sa présentation orale.

Rappelons que la procédure orale a été ouverte le 2 avril 1984 et que le premier tour de plaidoiries s'est déroulé entre le 2 et le 19 avril 1984.

*

La chambre va maintenant délibérer en privé.

La date à laquelle elle rendra sa décision sera indiquée ultérieurement.